

compte au-delà de 354,000 membres. Ses membres sont répartis en 150 locaux et en 18 conseils régionaux, dont trois chez les Franco-américains de Nouvelle-Angleterre. Il s'agit donc là d'une compagnie importante, dont les organismes sont permanents et très actifs. Chacun est doté d'un conseil d'administration et d'un bureau régional qui est constamment à la disposition des organismes locaux. L'assemblée générale de la Société est composée des délégués de ses divers conseils régionaux.

Sur le plan économique, cet ensemble constitue un système démocratique extrêmement efficace, qui ne demande pas de lois d'exception, mais tout simplement d'être traité équitablement.

En nous basant sur les chiffres de 1967, la taxe imposée par le ministre des Finances est représentée, pour la Société des Artisans, un montant de l'ordre de \$500,000. Pour donner une idée de ce que signifie ce montant pour la Société, je signale que l'on estime à \$800,000 le montant des ristournes qui seront payées en 1968, à même les profits de 1967.

Monsieur l'Orateur, regardons tout le mal que le présent gouvernement se donne pour aider nos compagnies, à nous, des compagnies vraiment canadiennes, faites avec l'étoffe canadienne, comparativement à toutes les faveurs que nous faisons à ces compagnies-là.

Le dernier budget entraînera les conséquences désastreuses suivantes: premièrement, des dépenses accrues d'administration, à cause du chambardement qui se produit et du travail supplémentaire que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute fort que les remarques de l'honorable député se rapportent au projet de loi présentement à l'étude. Il me semble vouloir poursuivre le débat du budget, et je suggère respectueusement au député de s'en tenir, durant l'heure réservée aux affaires des députés, au bill présenté par l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead).

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je tiendrai compte bien volontiers de vos remarques très obligeantes. Toutefois, j'aimerais faire remarquer que le bill S-13 vise, comme l'a indiqué son parrain, à mettre sur un pied d'égalité cette compagnie, qui était d'abord canadienne, et qui a été achetée par les Américains, et les autres compagnies américaines.

On dit qu'il s'exerce dans ce domaine-là une compétence double, qu'il y a chevauchement de lois, ce qui complique la préparation des rapports annuels, etc. On nous a dit le montant exorbitant que représente l'ensemble des polices en vigueur. On parlait d'hypothèques, de valeurs mobilières, etc., mais, somme toute, monsieur l'Orateur, on veut, par ce bill, accorder une situation privilégiée à cette compagnie.

[M. Fortin.]

Au fait, dans la note explicative du bill, on peut lire ce qui suit:

Étant donné l'ampleur de la compagnie, le projet de loi demande qu'elle soit autorisée à continuer ses affaires à titre de compagnie fédérale et non qu'une nouvelle constitution fédérale lui soit accordée.

Ce bill constitue donc un traitement de faveur, alors qu'à mon avis, le dernier budget en était un qui défavorisait les compagnies d'assurances.

C'est précisément pour mettre en valeur cet aspect, que je parlais des conséquences graves du dernier budget sur une de nos compagnies d'assurances: la Société des Artisans.

Si, d'une part, monsieur l'Orateur, nous adoptons le Bill S-13, il faudrait que, d'autre part, le gouvernement actuel accepte nos propositions relativement aux compagnies d'assurances canadiennes-françaises ou canadiennes.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur,—sans mettre en doute votre bon jugement, car je pense qu'il est meilleur que le mien, parce que vous avez plus d'expérience que moi dans ce domaine—je pense que je serais très heureux de pouvoir terminer mes remarques au sujet de la Société des Artisans pour exposer cette situation qui, à mon avis, est grave, puisqu'elle affecte considérablement nos compagnies canadiennes-françaises.

En effet, nous établirions un précédent, si nous agissions ainsi envers cette compagnie et je veux m'y opposer. Je veux qu'on mette les compagnies étrangères sur le même pied d'égalité que les compagnies canadiennes, à la condition, cependant, qu'on ne coule pas les compagnies canadiennes, mais qu'on leur aide.

Alors, monsieur l'Orateur, si l'on porte atteinte aux compagnies canadiennes-françaises et canadiennes, il est absolument inacceptable qu'on adopte le Bill S-13, qui favorise, en quelque sorte, l'investissement étranger chez nous, ainsi que l'achat de nos propres compagnies.

La compagnie Excelsior a été incorporée en 1889. Elle a été achetée par les Américains. Si les mesures du budget sont acceptées et continuent à être appliquées par le gouvernement actuel, demain, d'autres compagnies américaines achèteront nos compagnies canadiennes-françaises. Monsieur l'Orateur, je veux m'opposer à cela et j'en fais une question de principe. Voilà pourquoi je m'oppose de toutes mes forces à l'adoption du bill S-13.

• (6.40 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur: La parole est au député de Skeena. (Applaudissements)

M. Frank Howard (Skeena): Ces applaudissements sont presque embarrassants, mon-